



Le **DIX DECEMBRE DEUX MIL DIX à 18 h 30**, le Conseil Municipal convoqué le **3 décembre 2010** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

Conseillers en exercice : 15	Absents : 3	Procuration : 1
Maire :	Jean-Pierre FRANCK	
Adjoints :	Marie THEUREL, Guy IMBAUT et Fabien MONCOMBLE	
Conseillères :	Michèle BARY, Michelyne DELAGE, Renée LATERRERE, Ghislaine ROUILLÉ	
Conseillers :	Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Yves FOURNEL, Denis NOGUERO Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT	
Absents excusés :	Ghislaine ROUILLÉ (<i>procuration à M.Theurel</i>), Nordine BOUCHROU, Denis NOGUERO	
Secrétaire :	Frédéric NORMAND (<i>Marie THEUREL</i>)	

====<<<>>>====

Le procès verbal et les délibérations de la séance du 19 novembre 2010 sont APPROUVÉS à l'unanimité.

====<<<>>>====

DECISION MODIFICATIVE n° 2 - BUDGET COMMUNAL M14

En raison d'un rappel adressé en mai par Groupama (assurances du personnel) sur les exercices 2009 et 2010 pour un montant de **6 295.78 €**, dû à des mouvements de personnel, le chapitre 012 doit être approvisionné pour couvrir les salaires et charges de personnel du mois de décembre. Sans ce rappel, les crédits budgétisés auraient été suffisants pour couvrir les divers frais de personnels ainsi que les vacances du CPI.

Il est donc nécessaire de procéder aux mouvements de crédits comme suit :

fonctionnement	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D658 : charges subventions gestion courante (Domanys)	- 6 000 €	
D 6455 : cotisation Assurances personnel		+ 6 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE les virements de crédits comme indiqués ci-dessus.

LOGEMENT COMMUNAL : 4 ter rue de l'Eglise

La commission logement propose que le logement communal sis 4 ter rue de l'Eglise soit attribué à Monsieur DEUTSCH Gérald et Madame BLANCHE Delphine. Le bail sera établi pour une durée de trois ans reconductible et prendra effet le 1^{er} janvier 2011.

Le montant du loyer est fixé à **CINQ CENT QUINZE EUROS (515 €)** et une caution du même montant est à verser lors de l'état des lieux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le bail avec le locataire, selon les conditions énumérées ci-dessus.

DROIT DE PREEMPTION :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AC 174	VALLUT / DOUCET	ROUSSEL David	Rue de Jouigny	30,99 ares

PLAN LOCAL D'URBANISME / DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 novembre a retenu l'offre du cabinet CDHU (Conseil-Développement-Habitat-Urbanisme) pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de ma commune.

Il précise que la réalisation d'un tel document d'urbanisme est éligible aux crédits régionaux du Contrat de Pays pour la tranche ferme et aux crédits territoriaux de l'Etat pour la tranche conditionnelle.

Le montant des subventions sollicitées s'établit comme suit :

TRANCHE FERME :

Libellé de l'opération	Total HT	Organismes financeurs	Total HT
Elaboration du PLU (CDHU)	17 340.00 €	CONSEIL REGIONAL (40% contrat de Pays)	6 936.00 €
		COMMUNE	10 404.00 €
Total de l'opération	17 340.00 €	Total de l'opération	17 340.00 €

TRANCHE CONDITIONNELLE :

Libellé de l'opération	Total HT	Organismes financeurs	Total HT
Etude entrées de ville (CDHU)	3 000.00 €	ETAT (50% - plafond) (entrées de ville)	1 500.00 €
Etude environnementale	5 000.00 €	ETAT (50% - plafond) (étude environnementale)	1 500.00 €
		COMMUNE	5 000.00 €
Total de l'opération	8 000.00 €	Total de l'opération	8 000.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE les plans de financement ci-dessus et CHARGE le maire de demander les subventions auprès du Conseil Régional et auprès de l'Etat.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT URBANISME

Le maire remet aux conseillers la copie du compte-rendu de la commission.

Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal s'est plusieurs fois déclaré favorable à l'agrandissement et à la mise aux normes de la cuisine de la Salle Polyvalente. A ce titre, le Maire précise avoir demandé une estimation sommaire au cabinet UBIK de Vermenton pour connaître le coût de ce projet.

Les travaux sont estimés à 22 000 € HT, auxquels s'ajoutent 8 000 € HT de frais divers (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, assurance dommages ...).

TOUR DE TABLE

- ❖ **Marie THEUREL** sollicite la participation des conseillers au Noël des enfants : dimanche 12 décembre, à la salle polyvalente : spectacle / goûter et remise des cadeaux.
- ❖ **Frédéric DELACROIX** : rappelle la requête de Mme DELONET, dont le fils a été accidenté et souhaite connaître la suite qui lui a été réservée. Le maire répond qu'un rendez-vous est prévu mardi 14 décembre avec un représentant du Conseil Général afin de déterminer le lieu opportun du ramassage des transports scolaires.
- ❖ **Renée LATERRERE** : rappelle qu'un rideau d'arbres devait être implanté au printemps dernier devant la propriété DEBALL, alors que rien n'est fait à ce jour.
- ❖ **Michèle BARY** : demande la mise en place d'un bac à sel pour les rues de Chevilly et les virages au bas du hameau.
- ❖ **Paul SEGUIN** : - souhaite que la réhabilitation du logement au-dessus de l'épicerie soit une priorité.
- budget 2011 : faire le point sur l'état des restes à recouvrer et le passif.
- interrogation sur la destination du cabinet médical : plusieurs scénarii sont à l'étude.
- ❖ **Arnaud VILLECOURT** : informe que l'assemblée générale de l'ADEPACRA se réunira le jeudi 16 décembre à la salle du Gué d'Arbaut.
- ❖ **Le Maire** fait part de la distinction remise à la commune dans le cadre des Villages fleuris : présentation du diplôme de la première fleur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire

Le secrétaire de séance